



# COMMISSION THÉMATIQUE « DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »

Date :	Mercredi 4 septembre 2024
Heure :	19h
Lieu :	Espace François Mitterrand

## Ordre du jour

- 1/ Fonctionnement du budget participatif (et FTU)
- 2/ Dispositif PIC (Projets d'Initiatives Citoyennes)

Sylviane Dal Pos introduit la commission en expliquant qu'il s'agit d'une réunion particulière, compte tenu des sujets à l'ordre du jour. Ont été invités, en plus des membres de la commission, des représentants des conseils de quartier, du comité des fêtes et Héroïse Estran, la maire junior.

Les conseils de quartiers et le Conseil municipal des Jeunes sont une émanation de la participation des habitants d'où leur présence à la commission dans le cadre du budget participatif. Le comité des fêtes en tant qu'association porteuse du PIC est également invité.

## Fonctionnement du budget participatif

Le 10<sup>e</sup> engagement du projet municipal est « Créer un budget participatif pour soutenir les initiatives locales ».

Un budget participatif est une enveloppe financière du budget municipal d'investissement pour permettre de financer des projets pensés par les ACHICOURIENS et choisis par les ACHICOURIENS.

Il existe déjà d'autres dispositifs de leviers participatifs : le FTU (fonds de travaux urbains) et le PIC (projets d'initiative citoyenne) sur les secteurs politique de la ville. Le FTU qui concerne de l'investissement sera intégré au budget participatif à partir de septembre 2024.

4 objectifs :

- un enrichissement de la participation citoyenne en proposant un nouveau levier
- un renforcement du dialogue entre les élus et les citoyens
- une amélioration de la qualité de vie des habitants, en permettant le financement de projets utiles à tous,
- une démarche qui puisse permettre une meilleure connaissance du fonctionnement de l'action municipale et donc une meilleure appréhension des enjeux des décisions publiques : apprendre le temps d'une municipalité, le temps des projets.

Sylviane Dal Pos détaille les différentes étapes du dispositif :

### **Etape 1 : Dépôt de dossiers par les citoyens**

Les modalités de dépôt des projets sont :

- Porteur de projet (personne seule, représentant d'un collectif ou d'une association) Achicourien, âgé de 10 ans et plus. Age minimum proposé en référence à l'âge des conseillers municipaux de jeunes.  
Accord parental pour les mineurs.
- Projet d'intérêt général, respectant les grands principes républicains (unité, laïcité, démocratie et solidarité), réalisable sur l'espace public et correspondre à une compétence exercée par la Ville
- Projet n'engendrant pas de dépenses annuelles récurrentes disproportionnées au vu du coût initial du projet,
- Projet représentant un coût d'investissement total au maximum égal à l'enveloppe budgétaire dédiée au budget participatif fixée par le Conseil Municipal.

L'enveloppe validée est de 26 000 € pour cette première édition.

Le dossier à remplir est le même modèle que celui du PIC afin de ne pas multiplier les formulaires et simplifier les démarches pour les habitants.

### **Etape 2 : Sélection par la commission Participation des habitants**

Tous les dossiers seront présentés en commission avec avis des services sur la faisabilité des projets pour aider à la décision.

La commission sera chargée d'établir la sélection des projets soumis au vote des citoyens. Elle est souveraine dans le choix des dossiers.

### **Etape 3 : Vote des citoyens**

Tout achicourien de plus de 10 ans pourra voter pour le ou les projets de son choix, dans la limite du budget total du Budget Participatif.

Il pourra être procédé au vote en ligne, sur le site internet de la ville d'Achicourt, ou dans plusieurs lieux physiques.

-> Mise en œuvre de 4 projets maximum par an

La limitation à 4 projets est en lien avec la possibilité par les services municipaux d'absorber ce surplus d'activité, en collaboration avec le ou les porteurs de projet lauréats, car ceux-ci participeront, de manière volontaire, aux grandes phases de mise en œuvre.

Récapitulatif du calendrier du dispositif :



Questions des membres de la commission :

- Dans quelle mesure les porteurs de projets pourront défendre leurs projets une fois le dossier déposé. Sylviane Dal Pos indique que la commission Démocratie Participative réunie au mois de juin s'était déjà interrogée à ce sujet. Une réflexion est en cours pour laisser la possibilité aux habitants de venir présenter leur projet devant la commission de mi-décembre.

Sylviane Dal Pos précise que deux jeunes du Conseil Municipal des jeunes rejoindront la commission « Démocratie Participative » de mi-décembre pour la sélection des projets, ainsi que probablement deux membres du Conseil des sages.

En termes de communication, Sylviane Dal Pos détaille les actions prévues pour informer la population du lancement du dispositif :

- Une page consacrée dans le Mag de septembre
- Un flyer qui sera disponible dans les structures de la ville
- Des annonces sur le site internet et la page Facebook de la ville

Déborah Delalin indique qu'un affichage dans les structures de la ville, les panneaux municipaux ou encore les commerces serait nécessaire.

Les différentes instances (associations, conseils de quartier, CMJ...) pourront aussi se faire le relai de ce nouveau dispositif auprès des habitants.

## Projets d'Initiatives Citoyennes (PIC)

Le PIC (Projets d'Initiatives Citoyennes) est également un dispositif de financement de projets pour les quartiers en Politique de la Ville mais concernant des projets de fonctionnement.

Les projets sont financés par la Région (50%) et la Ville (50%).

Pour Achicourt, ont été financés par le passé les jardins partagés, des sorties culturelles, des composteurs... L'exposition cheminots présentée par le conseil de quartier Petit Bapaume en octobre est par exemple financée par le PIC.

La gestion du PIC à Achicourt est assurée par le comité des fêtes avec l'adjointe à la Démocratie Participative, notamment à travers le comité de gestion duquel font partie des élus, des habitants et des membres du comité des fêtes. Le comité de gestion donne son accord au financement et peut accompagner le porteur de projet si besoin. Un bilan est demandé au porteur de projet une fois l'action réalisée.

Le fonctionnement du PIC et les règles d'attribution ont été précisées par la Région au printemps dernier (Cf diaporama présenté lors de la commission).

La Région a en particulier procédé à une simplification des thématiques : passage de 10 à 4 thématiques :

- Sensibiliser les habitants aux questions de développement durable, de transition des quartiers dans une démarche rev3
- Favoriser l'échange de savoirs et de connaissances et l'accès à la culture
- Promouvoir l'activité physique, la santé, le bien-être
- Animer les quartiers et lutter contre l'isolement.

Le règlement du PIC de chaque ville peut préciser la réglementation. Pour Achicourt, il sera retravaillé courant du mois d'octobre avec le comité des fêtes.

Pour rappel, les montants dédiés à chaque dispositif sont :

- Budget participatif : 26 000 € (dont environ 5 000 € de FTU)
- PIC : 4 191 €

## Questions/échanges

Sylviane Dal Pos précise que les services se chargeront de rechercher, quand le projet le permet, des co-financements auprès d'autres institutions.

Questionnement d'une participante : l'organisation d'une réunion publique pour présenter le budget participatif à étudier